

LA S.P.A.F. (Société des Poètes et Artistes de France)

Délégation des Jeux floraux-Lyonnais-Forez-Velay

Organise son concours de poésie 2010, ouvert à tous les poètes d'expression francophone quelque soit leur nationalité ou leur lieu de résidence du :

1er Septembre au 31 Décembre 2009

Sous le nom de Lyon Poétique, ce concours a pour objectif de distinguer les meilleurs poèmes soumis à un jury dans les quatre sections suivantes :

Section 1 : Poésie classique : respect de la césure, du hiatus, synérèses et diérèses, le E muet, alternance des rimes masculines et féminines, organisation en strophes obligatoires. 40 vers maximum et trois poèmes maximum.

Section 2 : Poésie libre : Le thème et la forme sont totalement libres, le poète pouvant s'appuyer sur n'importe quel système pour s'exprimer. 40 vers maximum et trois poèmes Maximum.

Section 3 : Poésie humoristique : Forme classique ou libre. 40 vers et trois poèmes maximum.

Section 4 : Poésie à thème, 2010 : L' Océan , toutes les formes poétiques sont admises, le jury appréciera particulièrement l'originalité, la hauteur, la grandeur d'expression proposées par rapport au thème.

Les trois premiers prix se verront décernés un diplôme et une médaille, la meilleure œuvre toutes sections confondues se verra remettre un chèque de 300 €.

Chaque participant est invité à adresser ses poèmes inédits en 3 exemplaires à :

*Monsieur Christian Bellegueulle (Renseignements : 06 07 11 01 57)
29 Cours Lafayette
69006 Lyon*

Ceux-ci seront dactylographiés ou imprimés sur papier format A4 (21cm X 29,7). Ils devront comporter obligatoirement en haut à gauche, une expression composée de 3 lettres et 4 chiffres (Ex: DEF 6667) toujours identique, même si le participant concourt dans plusieurs sections. En haut à droite, la section choisie (Ex : Section 1 Poésie classique).

Aucun nom ni pseudonyme ou adresse ne devront figurer sur ces documents.

Les envois devront comporter les éléments suivants :

- Vos poèmes (Trois maximum par section, on peut concourir dans plusieurs sections) en 3 ex chacun.*

- *Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur soit 90 cts au départ de France sur laquelle figureront le nom et l'adresse du candidat afin qu'il reçoive le palmarès, la date et le lieu de la remise des prix : Au Radiant de Caluire et Cuire Le 5 Mai 2010 à 20 h. précises. (Entrée gratuite)*
- *Une enveloppe cachetée sur laquelle le candidat aura porté l'expression (3 lettres et 4 chiffres) figurant sur ses poèmes et qui contiendra une fiche ou un feuillet sur lequel figureront : Nom, Prénom, âge, son adresse, ses coordonnées téléphoniques et adresse Email.*

Un jury placé sous l'autorité de Christian Bellegueulle, constitué par section, prendra connaissance de l'ensemble des envois.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 10 € pour les deux concours, quelque soit le nombre de section, par chèque uniquement à l'ordre de la S.P.A.F. Mr Christian Bellegueulle.

Pour les étrangers, virement ou mandat international.

Les envois non conformes seront éliminés.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les manuscrits ne seront pas restitués à leurs auteurs.

Ceux-ci demeurent entièrement propriétaires de leurs oeuvres.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent concours est jumelé avec le Grand Prix International de Caluire et Cuire.

La remise des prix des deux concours (S.P.A.F. et l'association de la Poésie Caluire et Cuire) fera l'objet d'une même soirée de Gala au Radiant (Entrée gratuite)

Bonne chance à tous

La délégation lyonnaise : Christian Bellegueulle, Elyane Gastaud et Gérard Bollon vous invitent à rejoindre la S.P.A.F. En tant que membre et adhérent.

La cotisation annuelle est de € 30,-- ce qui donne le droit de recevoir l'excellente revue trimestrielle : Art et Poésie, revue de publication nationale et internationale, et d'assister aux différentes réunions poétiques en cours d'année.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Mr Bellegueulle tél : 06 07 11 01 57

Mr Bollon - Maso tél : 06 64 17 65 80